

## Examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle

Article 98-1 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991

L'Ecole des Avocats EDA ALIENOR organise la session d'examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle 2018 le :

**JEUDI 25 JANVIER 2018**

Cet examen se déroule dans les locaux de l'Ecole, 18-20 rue du Maréchal Joffre à BORDEAUX.

**La date limite d'inscription à la session 2017 est fixée au  
LUNDI 18 DECEMBRE 2017.**

**Les dossiers de candidature doivent être adressés par lettre recommandée avec avis de réception, au siège de l'Ecole :**

**EDA ALIENOR  
18-20 rue du Maréchal Joffre  
CS 51155  
33077 BORDEAUX CEDEX**

**Aucun envoi de candidature par mail ne sera accepté.**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 Avril 2012, le dossier doit comprendre :

1. Une requête individuelle comprenant une déclaration sur l'honneur relative au nombre de sessions d'examen de contrôle des connaissances déjà subies auprès d'un ou de plusieurs autres centres régionaux de formation professionnelle ;
2. la copie de la décision définitive statuant sur sa demande d'inscription au tableau de l'ordre d'un barreau, sous réserve d'avoir satisfait à l'examen de contrôle des connaissances prévu par le présent arrêté (Y joindre impérativement le justificatif du caractère définitif de la décision : attestation de la Cour d'Appel)
3. la copie des documents justifiant de son identité et de son domicile (*Nous communiquer également n° de téléphone et adresse électronique*).
4. le règlement des frais d'inscription à l'examen d'un montant de 500 euros, en un chèque libellé à l'ordre de EDA ALIENOR.

**Les candidats seront convoqués individuellement au moins un mois avant la date de l'épreuve, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.**